

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Débat d'Orientation Budgétaire

22/02/2024



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Bienvenue

Mot d'accueil du

président

2024



Approbation du Compte Rendu du

18/10/2023

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

VOTE OUVERT

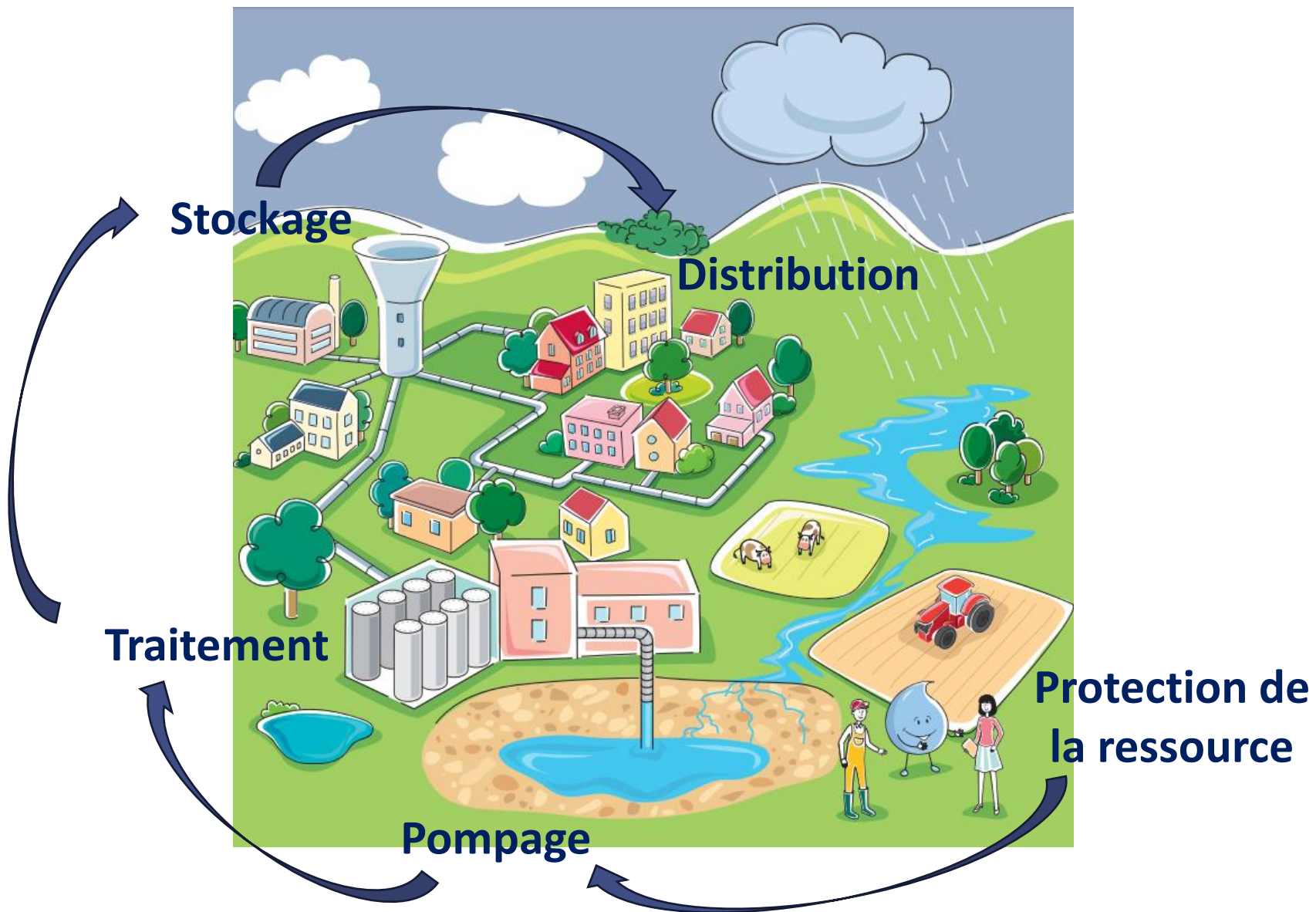
Rappel de nos compétences

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

CONTEXTE



Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise les éléments attendus au DOB, qui peuvent être regroupés selon cinq axes :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- Une présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail, et des évolutions prévues en la matière,
- Une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de dette,
- Une analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

Le décret prévoit également que le présent rapport est mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

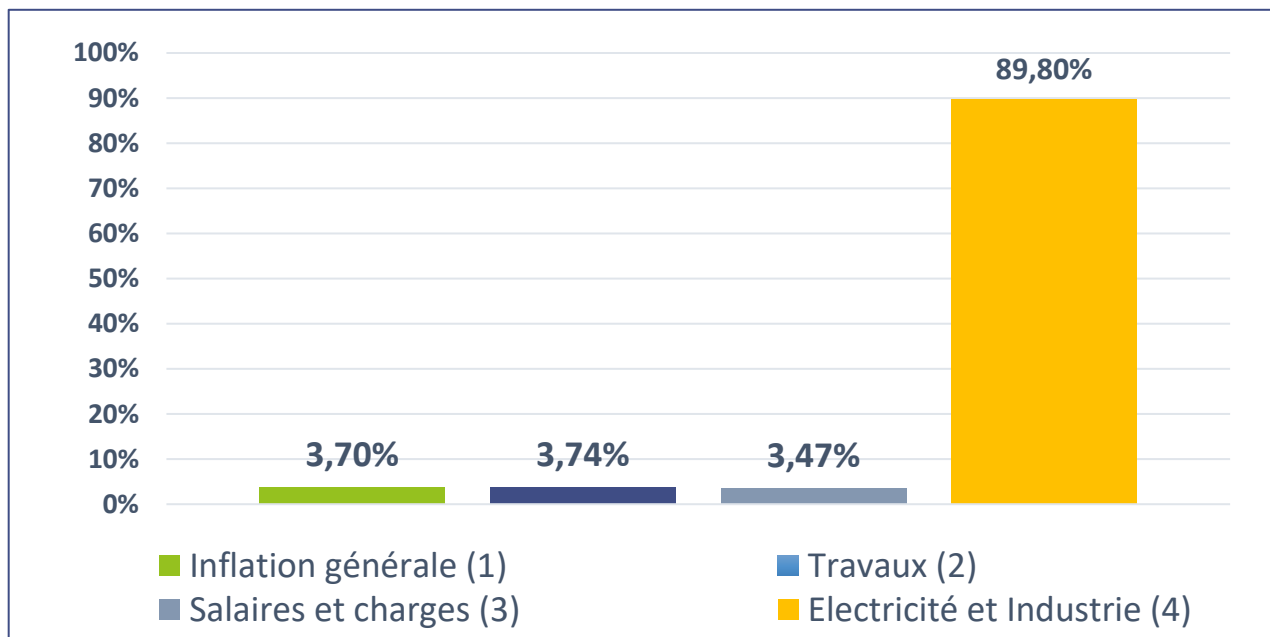
CONTEXTE ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE



1. Inflation générale source Insee 2023

2. Travaux : Indice TP10A (Canalisation, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux – Base 2010 – Identifiant 001710998)

3. Salaires : indice du coût horaire du travail révisé – tous salariés (ICHTrev-TS)

4. Electricité et Industrie : Indice du prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPD 35.11 et 35.14 – Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA Prix de marché Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010534766

Les domaines réglementaires qui impactent le SERPN

- **Le Code de la santé publique:** définit les règles sanitaires et les obligations de sécurisation et protection des points d'eau.
- **Le Code de l'environnement:** réglemente les prélèvements d'eau dans le milieu naturel, la protection de la ressource, les obligations de rendement.
- **Le Code du travail :** définit le cadre de gestion du personnel et l'aspect sécurité des chantiers.
- **Le Code des collectivités territoriales:** définit les conditions de fonctionnement du syndicat et le positionnement des compétences liée à l'eau.
- **Le Code de la consommation:** réglemente les relations contractuelles envers les abonnés (règlement de service), les obligations métrologiques des compteurs car le SERPN vend de l'eau et doit la mesurer.

La part fixe (abonnement) ne peut excéder 40% du montant de la facture (référence 120 m³) pour les communes rurales

Article L2224-12-4 du code général des collectivités territoriales (modifié par la loi 2019-1461 du 27/12/2019):
Toute facture d'eau [...] peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment du volume réellement consommé en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Arrêtés du 6 août 2007 et 30 septembre 2009 :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le montant de l'abonnement est plafonné à 30 % pour les communes rurales et 40% pour les communes urbaines

La part fixe est relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau d'eau potable (investissement) – DGCCRF – Déc 2020

La progressivité du tarif peut inclure une première tranche de consommation gratuite dans certaines conditions

Article L2224-12-4 du code général des collectivités territoriales :

La tarification de l'eau potable aux abonnés domestiques peut tenir compte du caractère indispensable de l'eau potable et de l'assainissement pour les abonnés en situation particulière de vulnérabilité en prévoyant un tarif progressif pouvant inclure une première tranche de consommation gratuite.

La progressivité du tarif peut être modulée pour tenir compte des revenus et du nombre de personnes composant le foyer, le prix au mètre cube de la tranche de consommation supérieure ne pouvant toutefois excéder le double du prix moyen au mètre cube pour une consommation de référence fixée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de la consommation.

Tarification par tranche de consommation:

Un tarif dégressif en fonction des tranches de consommation reste encore autorisé dans certaines conditions mais ne va pas dans le sens des économies d'eau. Les textes d'une manière générale incitent à la mise en place d'une tarification progressive plutôt que dégressive.

Un tarif uniforme au m³ ou un tarif progressif en fonction des tranches de consommation est recommandé

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

LE SERPN

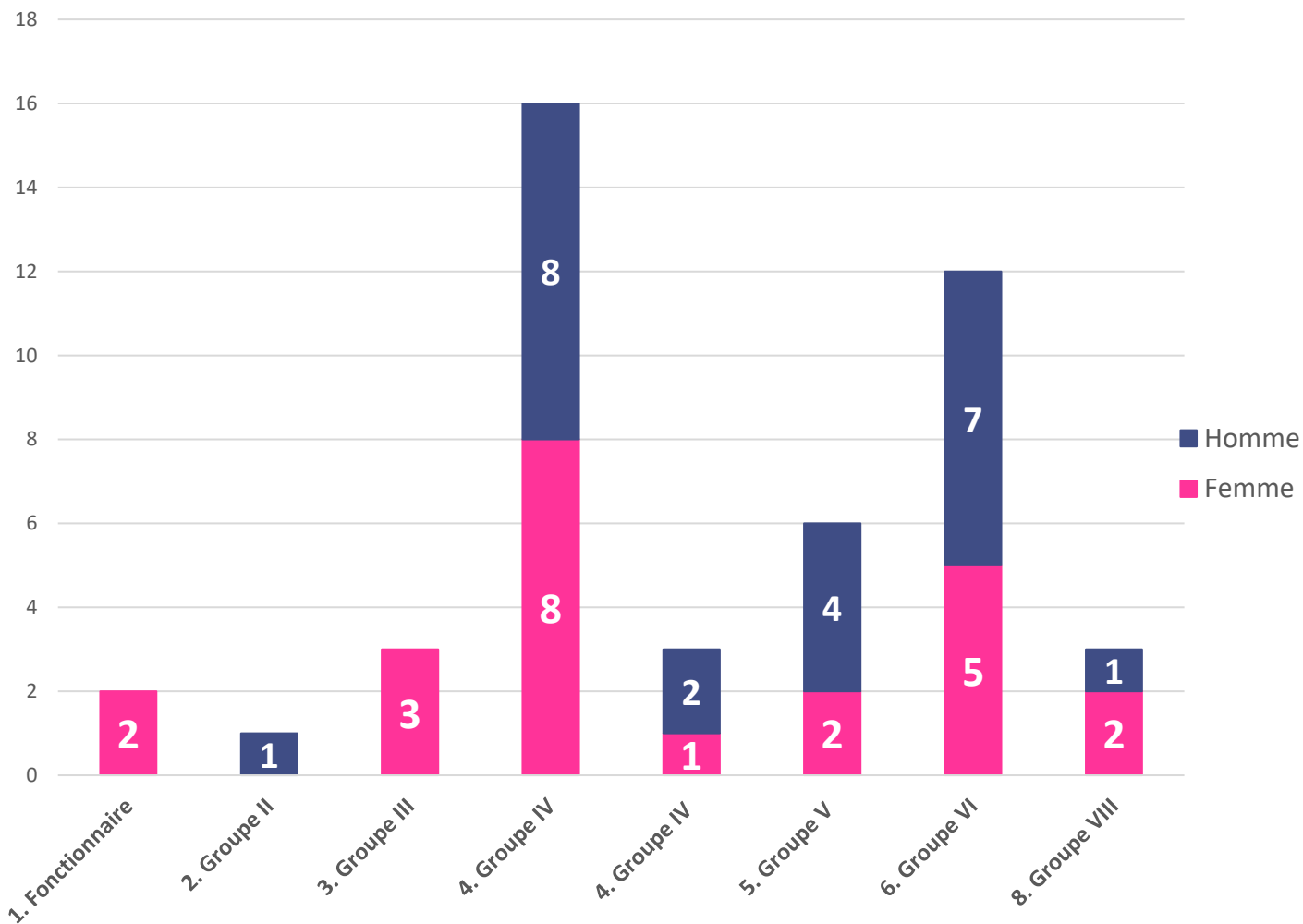
Bilan et projets

(RH, Protection de la ressource,
Production, Distribution, Services
aux tiers)

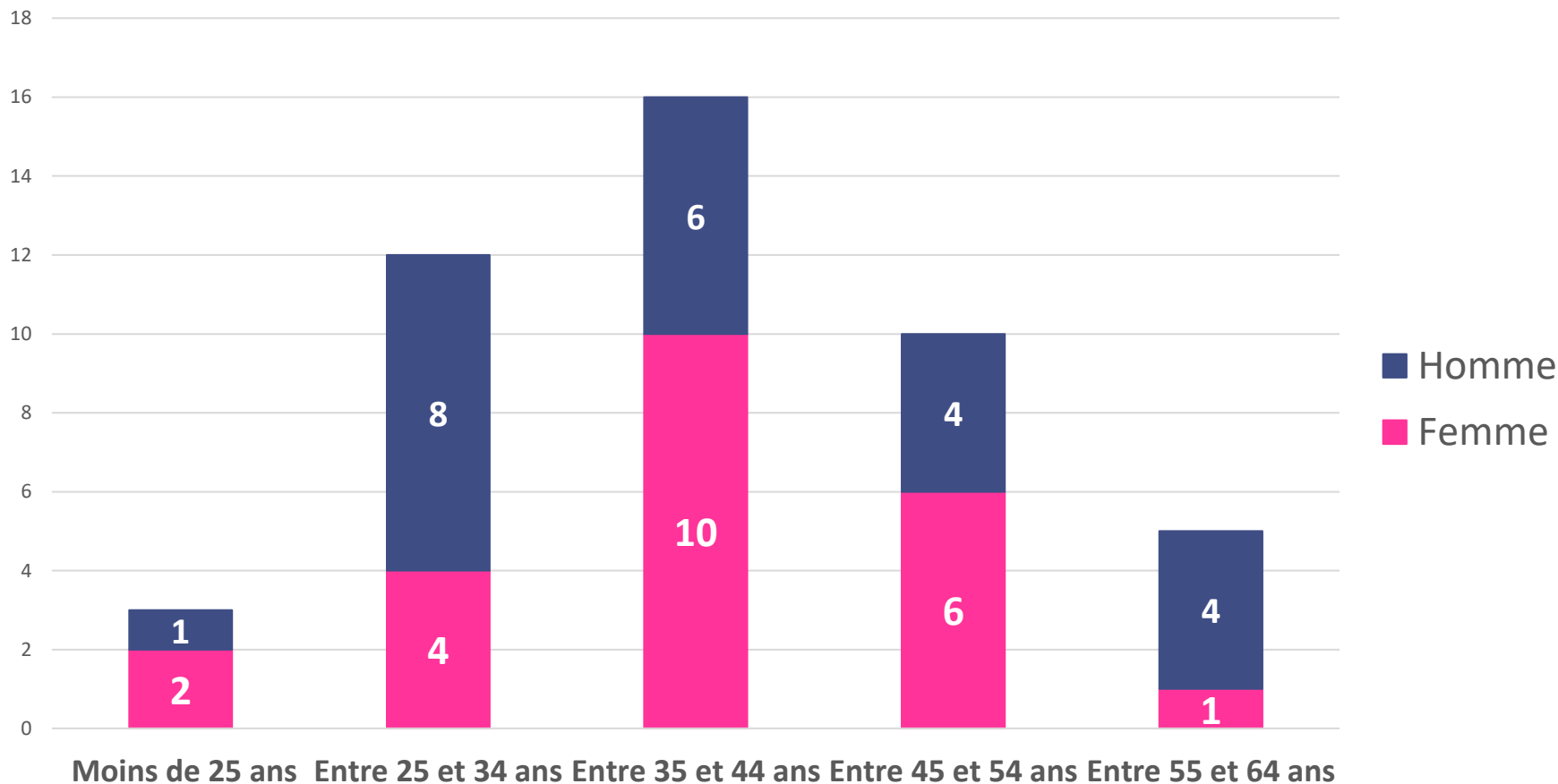


Structure des effectifs

Répartition des effectifs par groupe au 31/12/2023



Pyramide des âges



RESSOURCES HUMAINES

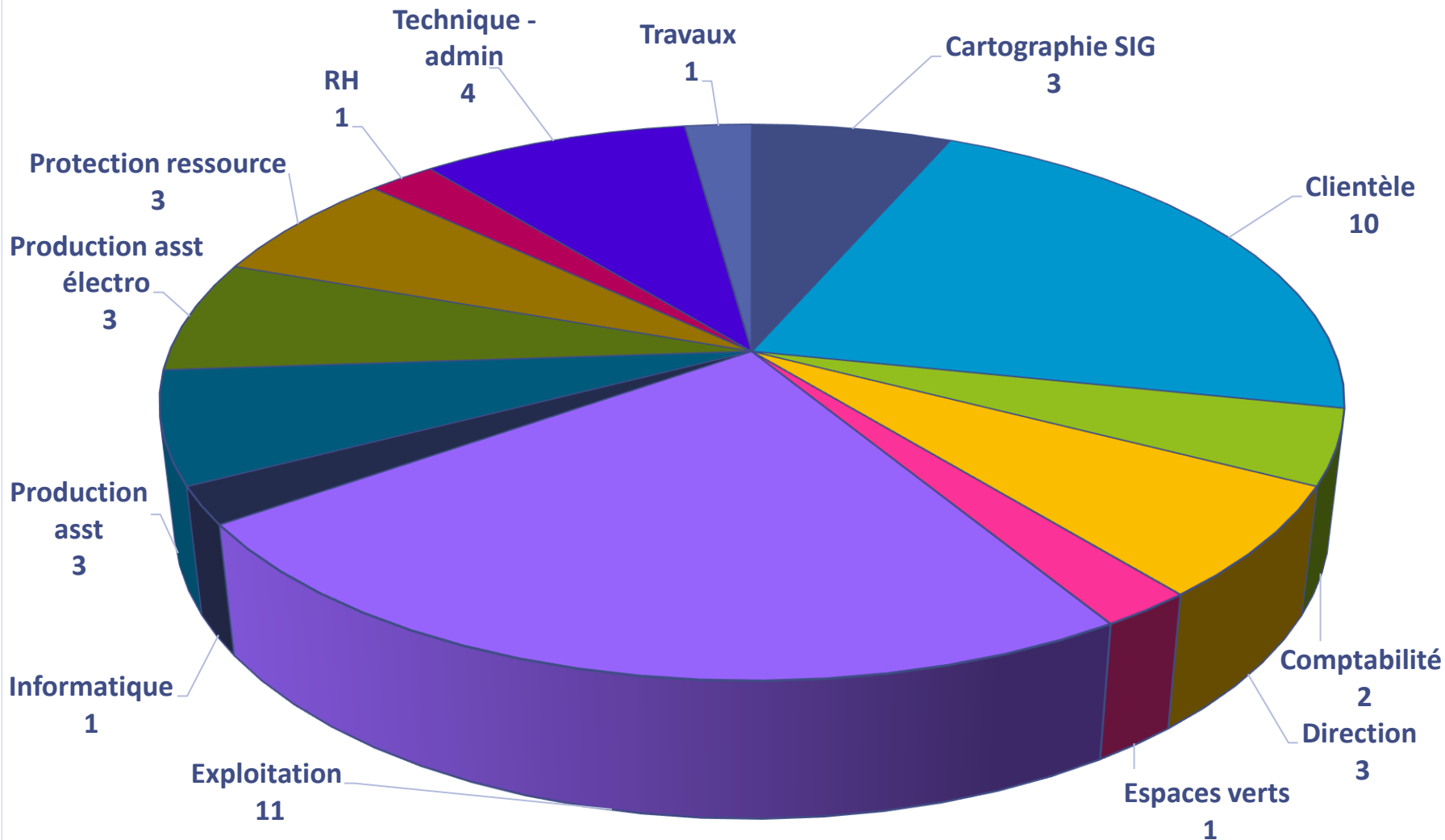
Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Répartition des effectifs par service au 31/12/2023



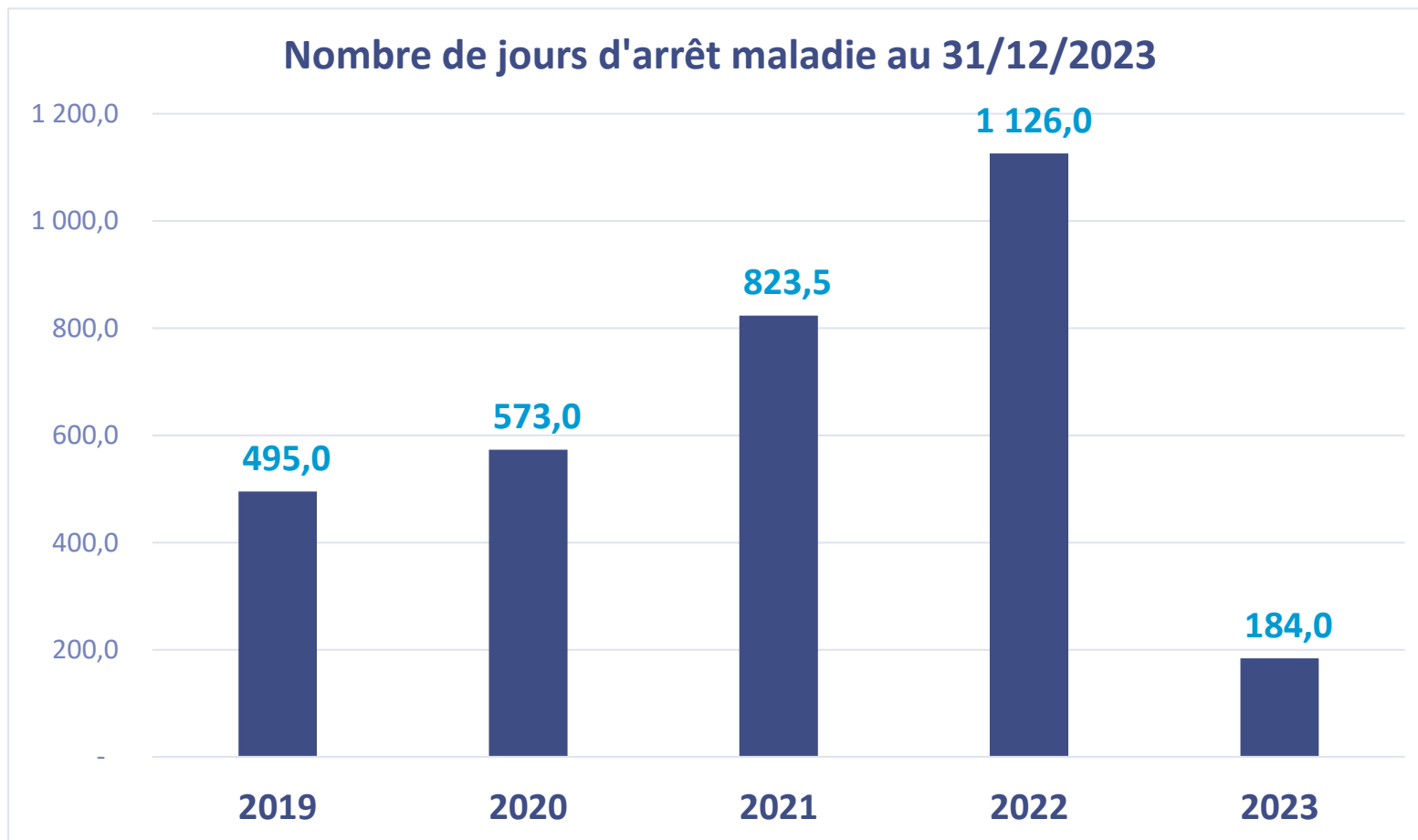
RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE



Le stock de jours en Compte Épargne Temps au 31/12/2023 est de **529**. (521 jours en 2022)

Le stock d'heures récupérables au 31/12/2023 est de **621,92 heures**.

Soit une valorisation totale de **12 183,41 €**.

Objectifs :

Limiter la dégradation de la ressource et améliorer la qualité de l'eau brute.

Enjeux / risques:

Non-respect des exigences sanitaires, arrêt d'un point d'eau (manque de ressource).

Orientations stratégiques :

Mise en œuvre de la stratégie de protection de la ressource.

Chiffres clés :

3 aires d'alimentation de captage prioritaires

Effectif : 3 ETP

Dépenses 2023 : 564 086 €

Particularités/ spécificités SERPN:

Une nappe d'eau karstique sensible aux transferts rapides de polluants, des pressions, sur le territoire, majoritairement agricoles.

Une seule station équipée de traitement (turbidité).

Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours. Pas de possibilité de mélange d'eau pour abattre les concentrations de nitrates.

Échéances à venir en 2024:

- **Campagne de traçages** sur les territoires sud du SERPN pour améliorer la connaissance sur les récents transferts rapides
- **conseil technique et sites démonstratifs** pour accompagner les acteurs de changement
- Essais et expérimentations sur **les intercultures longues** sur bac de la Neuville
- Réflexion sur nouveau PSE avec **enjeu phytosanitaire**

Exemple de projets spécifiques en cours:

- démonstration d'un nouvel **outil pour estimer les quantités d'azote lessivé**
- **Atelier de reconception de systèmes de culture** en appui avec l'utilisation de la mallette écophyt'eau
- **révision** de la priorisation des points d'eau et de la stratégie d'animation compte tenu des **nouveaux enjeux à l'échelle du SERPN**



PRODUCTION

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Objectifs :

Assurer la production en continu, en quantité et de qualité suffisante.

Enjeux :

Arrêt d'un point d'eau (manque de ressource), non-respect des exigences sanitaires.

Orientations stratégiques :

Sécurisation des installations (patrimonial, Vigipirate, évolution du climat), mise aux normes électriques et télécommunication, sécurisation informatique.

Chiffres clés : 13 stations de production

Une cinquantaine de pompes / 17 réservoirs /40 Kms de réseau entre les stations et les châteaux d'eau

Effectif : 3 ETP exploitant + 2 ETP maintenance partagés avec l'exploitation

Dépenses 2023 : 555 630 € (hors énergie) (pour information EDF : 829 319 €)

Particularités/ spécificités SERPN:

Un réseau structuré pour que les stations se secourent entre elles.

Une seule station équipée de traitement (turbidité).

Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours.

Pas de secours possible depuis les voisins car nous sommes sur le plateau.

Échéances à venir:

- Étude de la **station de traitement** nitrates et produit phytosanitaire **Tremblay**
- **Préfiguration** et programmation **traitement** eau potable **reste du SERPN**
- **Travaux sur château d'eau Bosrobert et la Chouque** étanchéité et norme de sécurité

Exemple de projets spécifiques en cours:

- **Sécurisation électrique des sites stratégiques:**
- Régénération et transferts du vieux groupe électrogène des Varras pour installation sur station de la Neuville.
- Remise a niveau de **ballon anti-bélier**
- Sécurisation des sites par **video surveillance**



Objectifs :

Assurer la continuité de service, optimiser le rendement.

Enjeux :

Augmentation du coût de production si baisse du rendement
(doublement de la redevance 300 000 €).

Dégradation du service aux abonnés (coupures non programmées, problème de pression) .

Orientations stratégiques :

Améliorer la surveillance du réseau, renouveler le patrimoine pour limiter les fuites.

Chiffres clés : 1500 Kms de réseau avec de nombreux équipements à entretenir:

70 régulateurs de pression, 200 compteurs de sectorisation, 570 ventouses , plus de 8 000 vannes.

Effectif : 6 ETP fontainiers + 2 ETP polyvalents clientèle + 2 ETP releveur +1 ETP suivi travaux +1 ETP encadrant

Dépenses 2023: 2 351 000 € hors travaux renouvellement (4 147 178 €)

Particularités/ spécificités SERPN:

Un réseau rural et vieillissant très étendu, 22 abonnés par km de réseau (CASE 51, MRN 65)

Une disparité de la démographie sur le territoire, la population augmente plus vite à certains endroits que d'autres ce qui déséquilibre les consommations.

DISTRIBUTION

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Échéances à venir:

Redéploiement des **pré-localisateurs de fuite** optimisé par l'intelligence artificielle

Analyse des risques sanitaire des conduites étude des risques sur le PVC antérieur à 1980.

Exemple de projets spécifiques en cours:

Jumeau numérique du réseau pour optimiser la programmation des travaux

Renouvellement des compteurs abonnés, passage des compteurs en télérelève toujours en cour

Renouvellement du réseau fuyard, attention fin de l'appel à projet AESN pour renouvellement de canalisations fuyardes



Objectifs :

Optimiser les coûts engendrés

Enjeux :

- Être en mesure de permettre le télétravail et le travail de manière performante et sécurisée.
- Maintenir un parc matériel en bon état compte tenu de l'obsolescence rapide des ordinateurs aujourd'hui.
- Disposer d'outils matériel et logiciels performants permettant la facturation des 32000 abonnés, la gestion patrimoniale du réseau (SIG), la télésurveillance des sites, la gestion des interventions, la gestion documentaire, la gestion des relèves de compteurs afin d'optimiser la masse salariale.

Orientations stratégiques :

Améliorer la sécurité du SI, optimiser les outils supports et le fonctionnement des services SIG, Compta et clientèle

Chiffres clés :

Effectif : 1 ETP Administrateur Système et Réseaux + 3 ETP SIG + 2 ETP Comptabilité + 9 ETP Clientèle

Dépenses 2023: 33 567 € en investissement / 75 900 € en fonctionnement (abonnements, maintenances logiciels)

Particularités/ spécificités SERPN:

Un parc informatique à la fois conséquent et à la taille limite pour internaliser certaines prestations.

Urgences, craintes: Gestion de la sécurité du parc informatique compte tenu de la montée des cyberattaques. Plus de la moitié du personnel serait dans l'impossibilité de travailler sans les outils informatiques et la facturation pourrait être impactée.

Bilan 2023:

- **Remédiation des points critiques et non critiques identifiés par l'audit de sécurité réalisé en 2021**
- **Mise en place d'une meilleure surveillance des serveurs**
- **Développement d'outils SharePoint par service:** permet de réduire le stockage interne et d'optimiser l'accès aux données et le travail en équipe
- **Mise en place du parapheur électronique**
- **Amélioration du suivi des validations de plans avec Kizéo**
- **Mise en place d'un nouvel outil de GED**

Échéances à venir:

- **Établissement et gestion d'un plan de communication**
- **Évolution des outils informatique internes** (Gestion des plans de prévention maintenance, Outils pour la régie de recette)
- **Externalisation de l'impression et mise sous pli des courriers/factures**
- **Mise en place de VA Mobility** : Outil permettant aux agents de terrain de consulter et signaler des fuites directement sur la carte, automatise la remontée d'informations du terrain au SIG
- **Mise en place de nouveaux outils de reporting liés à la comptabilité et à l'outil de gestion clientèle**
- **Sécurisation des sites de production et de stockage** (enregistrements vidéo + diffusion en direct). La gestion avec les compétences internes de ce projet permet d'économiser des prestations
- **Obligation de géoréférencement du réseau d'eau potable en classe A** (haute précision) en zone urbaine (communes de + de 2000 hab.) avant 2026 et en zone rurale avant 2032. Cette obligation nécessite un fond de plan appelé PCRS non disponible à ce jour sur notre territoire. La région se positionne sur le projet et un vol est prévu en 2025.

Objectifs :

Mettre au service des collectivités du territoire les compétences et moyens techniques du SERPN.

Enjeux :

Fournir aux communes rurales des services de qualité à des coûts raisonnables.

Orientations stratégiques :

Pour la partie DECI (défense extérieure contre l'incendie) : limiter l'impact sur le réseau des contrôles, rationaliser les méthodes d'élaboration des schémas à l'échelle du territoire.

Chiffres clés :

Effectif: 1 ETP hydrant, 2 ETP SIG, 1 ETP production, 1 ETP électro partagés avec les autres services
1 station d'épuration, 25 postes de relèvement, 1900 hydrants, 72 schémas de défense incendie.

Particularités/ spécificités SERPN:

Arrêt des prestations d'assainissement sur la partie Roumois Seine au 1 janvier 2023
Des compétences multiples, des outils de travail adaptés, une bonne connaissance du terrain.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

ANALYSE RETROSPECTIVE



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - Moyenne des recettes

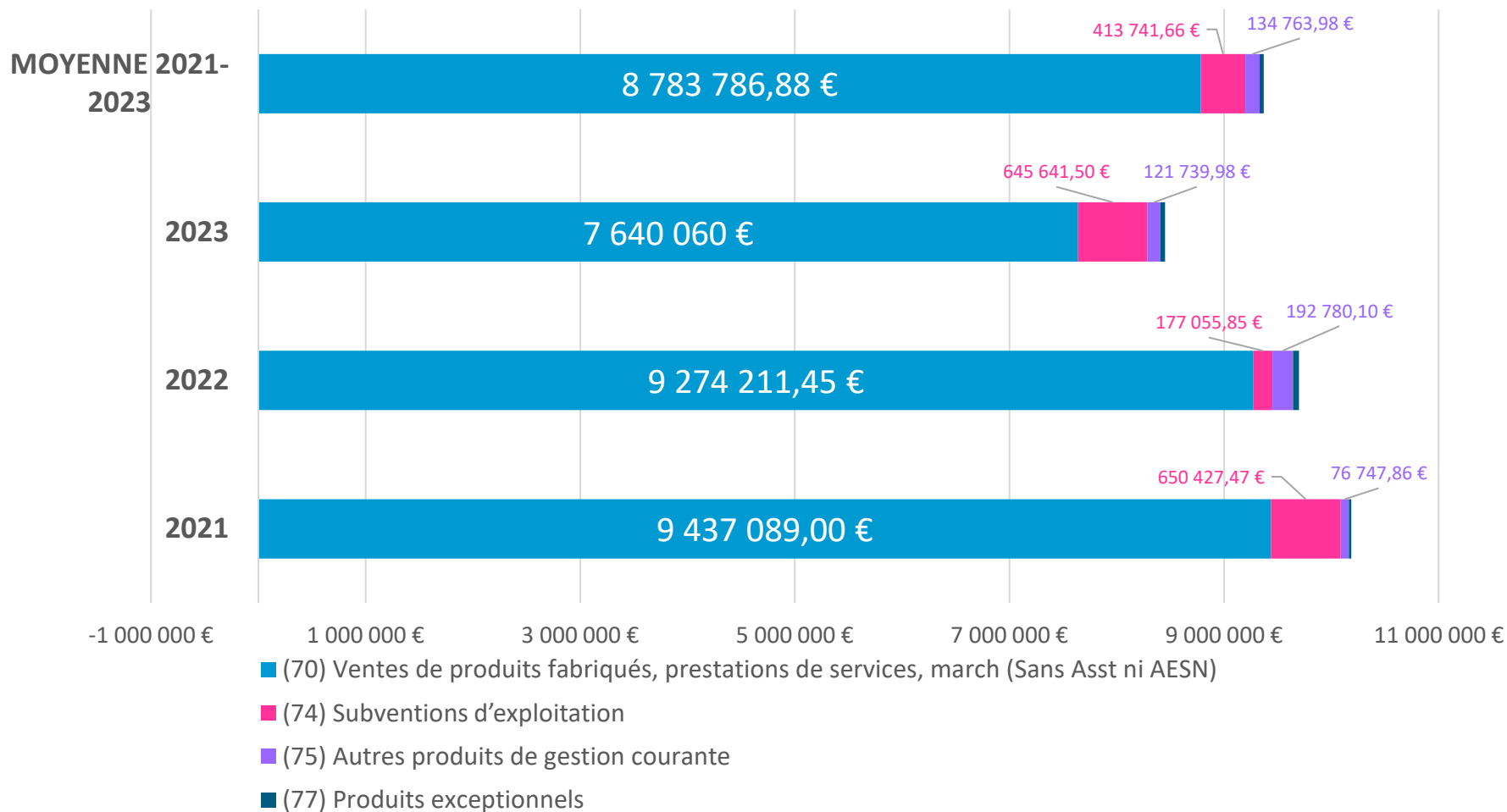
Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Recettes de fonctionnement 2021-2023



La baisse des recettes en 2023 est liée à la modification de l'imputation comptable des acomptes de mensualisation, une baisse des consommations d'environ 97 000 m3

FONCTIONNEMENT – Moyenne des dépenses

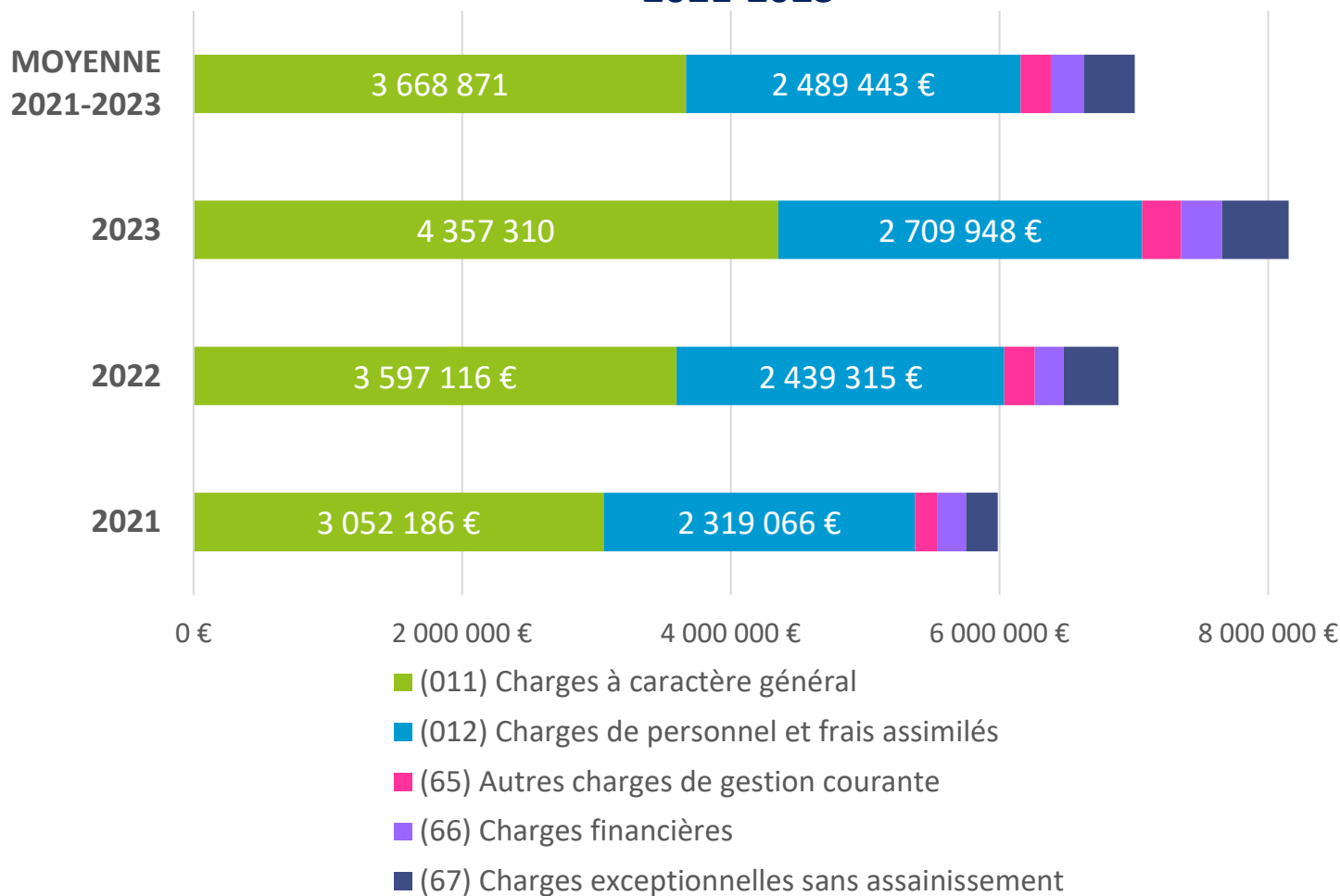
Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Dépenses de fonctionnement 2021-2023



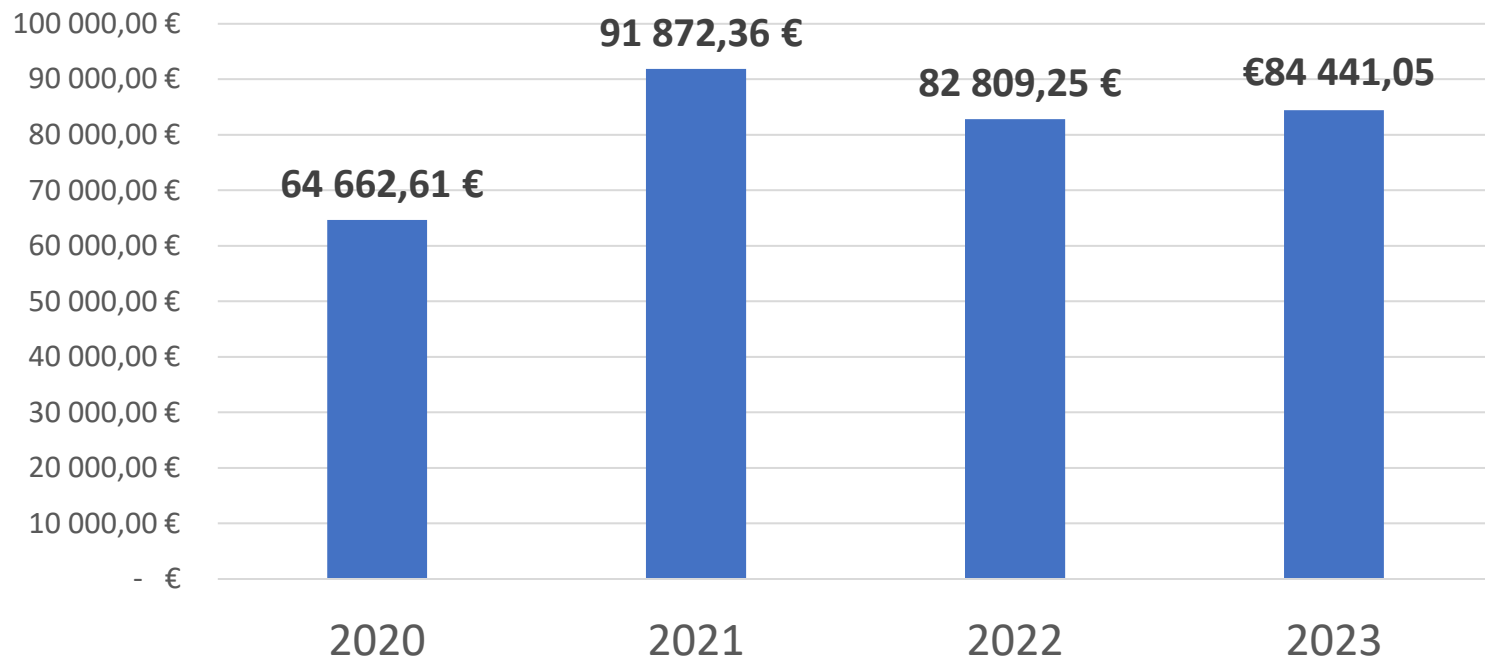
➔ **On constate une hausse des dépenses de fonctionnement en 2023 liée au contexte économique (inflation, prix du carburant, hausse électricité)**

FONTIONNEMENT: LES ABANDONS DE CREANCES

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Non-valeurs passées sur 2023 : 84 441,05€

Evolution des non valeurs 2020 - 2023



POINT SUR LA MASSE SALARIALE SERPN

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Une masse salariale maîtrisée et optimisée

	2022	2023
Salaires et charges (Chapitre 012)	2 003 523,55€	2 196 608,98 €
Atténuation de charges (Chapitre 013 - Subventions et Indemnités journalières)	46 486,71 €	54 876,21 €
Total (Chapitre 012 - Chapitre 013)	1 957 036,84€	2 141 732,77€

	2022	2023
Nombre d'ETP (Equivalents Temps plein sur l'année) Dont 1 intérimaire en 2023.	46	47
Dont remplacements en ETP (emplois d'été et remplacements maladie)	2	2
Masse salariale brute	1 654 795,01€	1 800 209,21€
Masse salariale nette	1 289 263,69€	1 422 386,57€
Brut moyen par ETP	35 973,80€	38 302,32€
Net moyen versé par ETP	28 027,47€	30 263,54€
Part des charges patronales sur la masse brute	43,16%	43,01%

INVESTISSEMENT - Moyenne des recettes

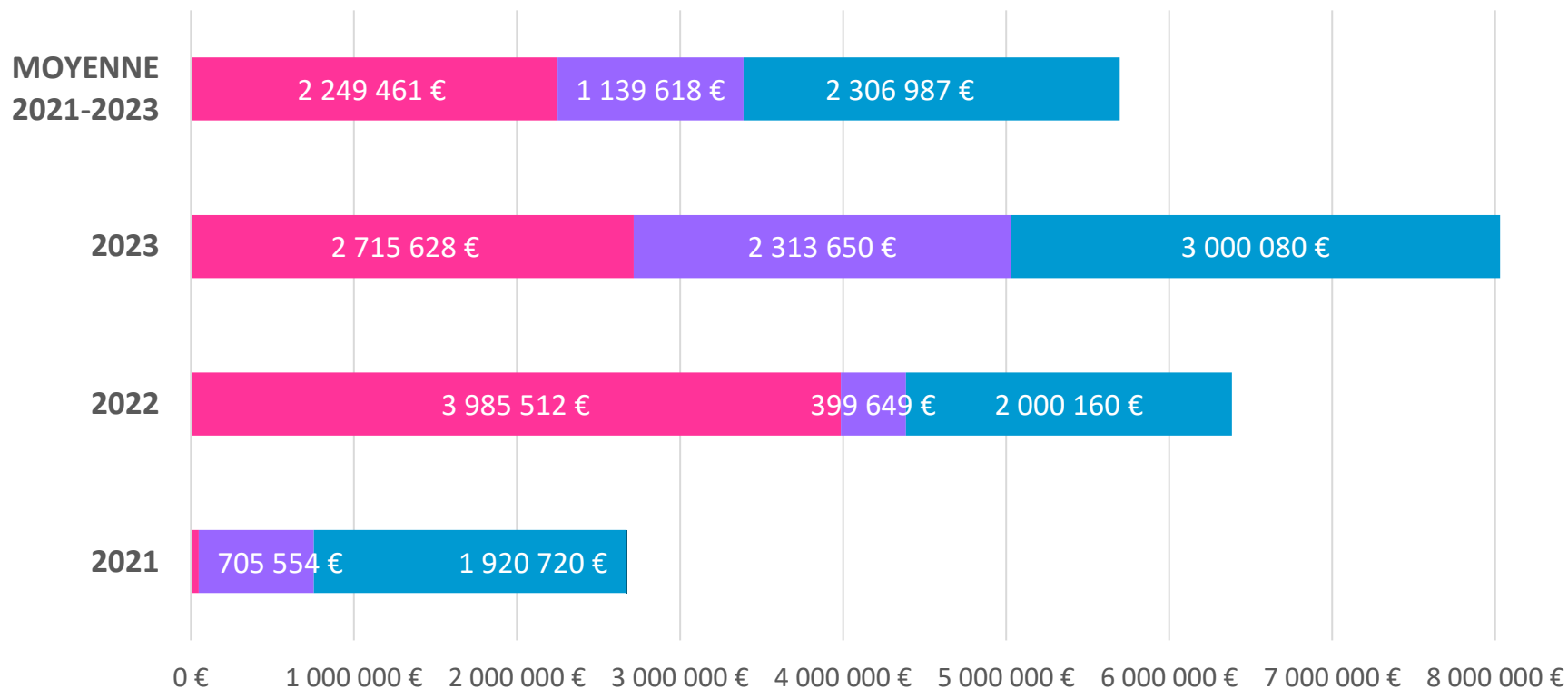
Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Recettes d'investissement 2021-2023



■ (10) Dotations, fonds divers et réserves (affectat° résult.)

■ (13) Subventions d'investissement

■ (16) Emprunts et dettes assimilées

INVESTISSEMENT - Moyenne des dépenses

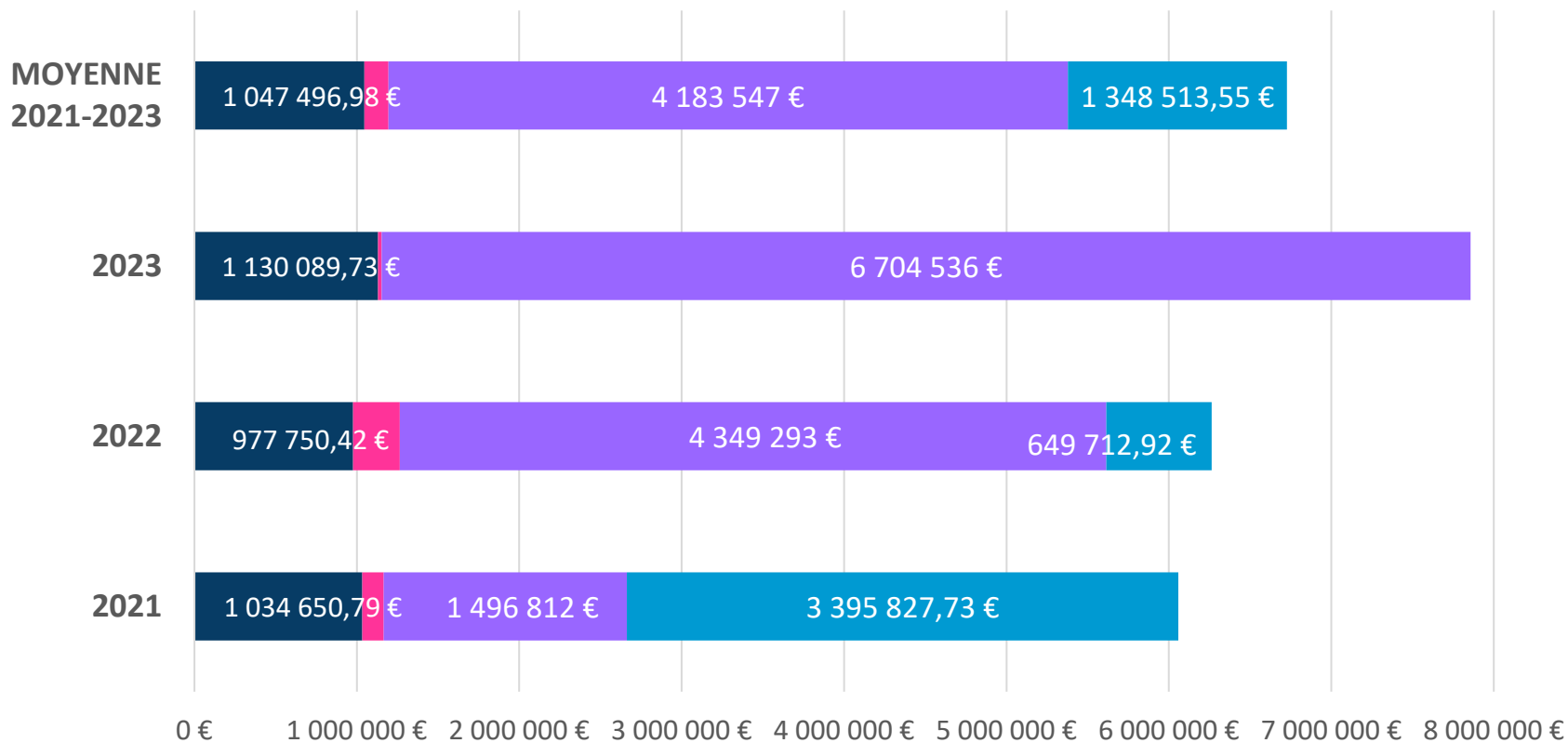
Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Dépenses d'investissement 2021-2023



■ (16) Emprunts et dettes assimilées

■ (20) Immobilisations incorporelles

■ (21) Immobilisations corporelles

■ (23) Immobilisations en cours

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

SOLDES DE GESTION

SOLDES DE GESTION

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

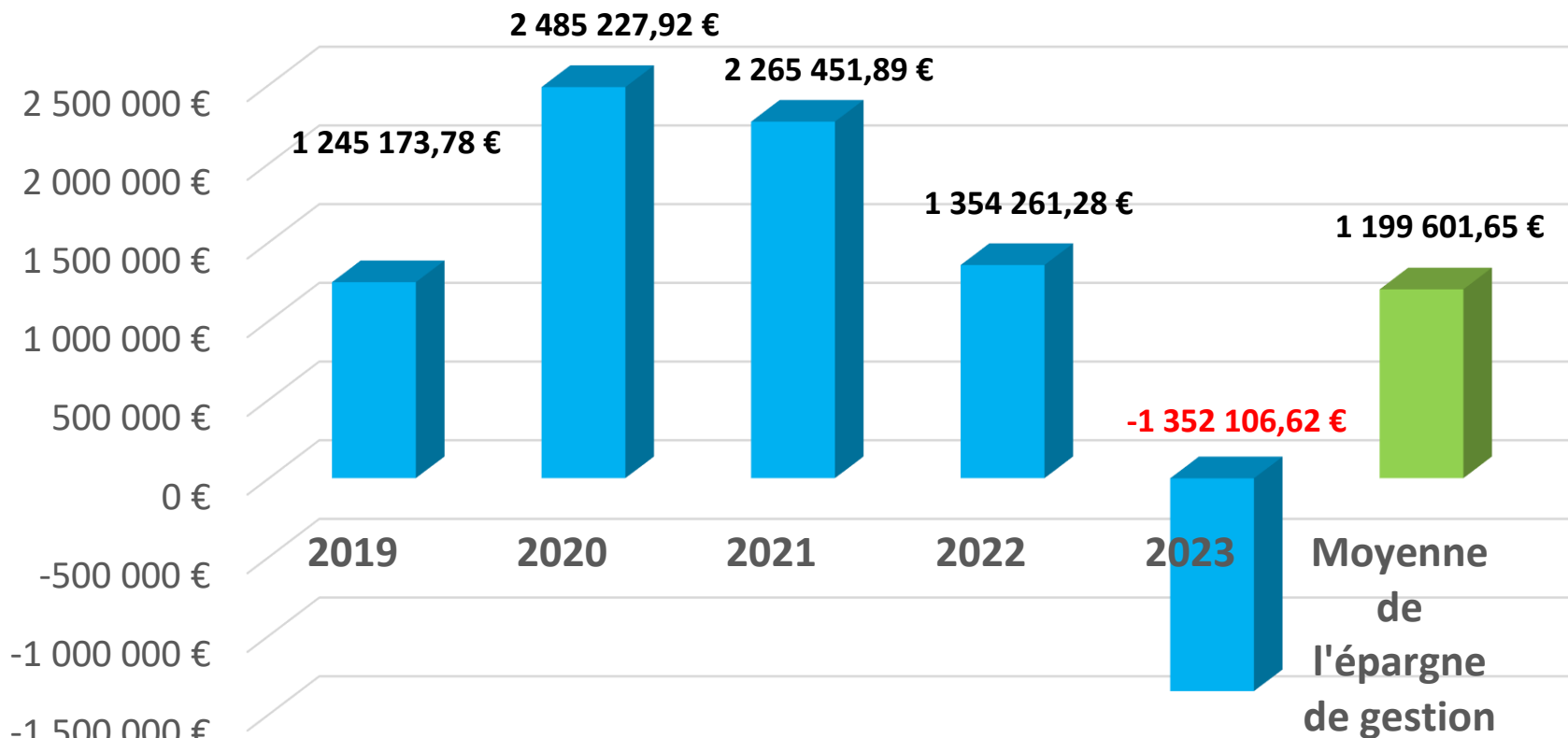
Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

L'épargne de gestion indique la capacité de la structure à générer des ressources de trésorerie en se basant uniquement sur son exploitation.

Détail du calcul : Vente d'eau aux abonnés + Autres ventes d'eau – Charges à caractère général - Charges de personnel et assimilés – Autres charges de gestion courante

EVOLUTION DE L'EPARGNE DE GESTION



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

LA DETTE

CAPACITE DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Tableau de bord de la dette du SERPN

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

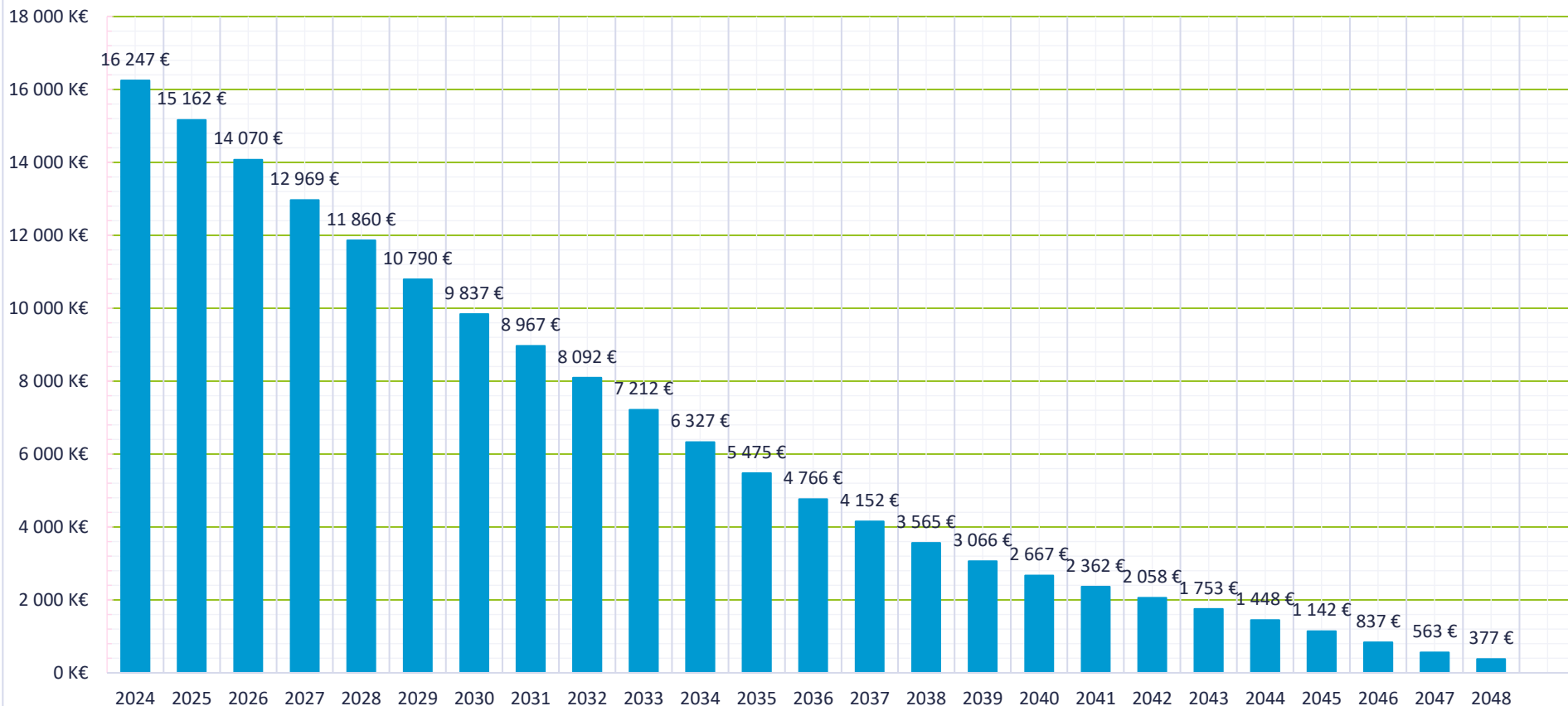
Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Au regard de la charte «Gissler» de classification des emprunts en fonction de leur risque, le portefeuille reconstitué du SERPN est classé à 100% en **A-1** correspondant au **niveau de risque le plus bas de la classification.**

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2024

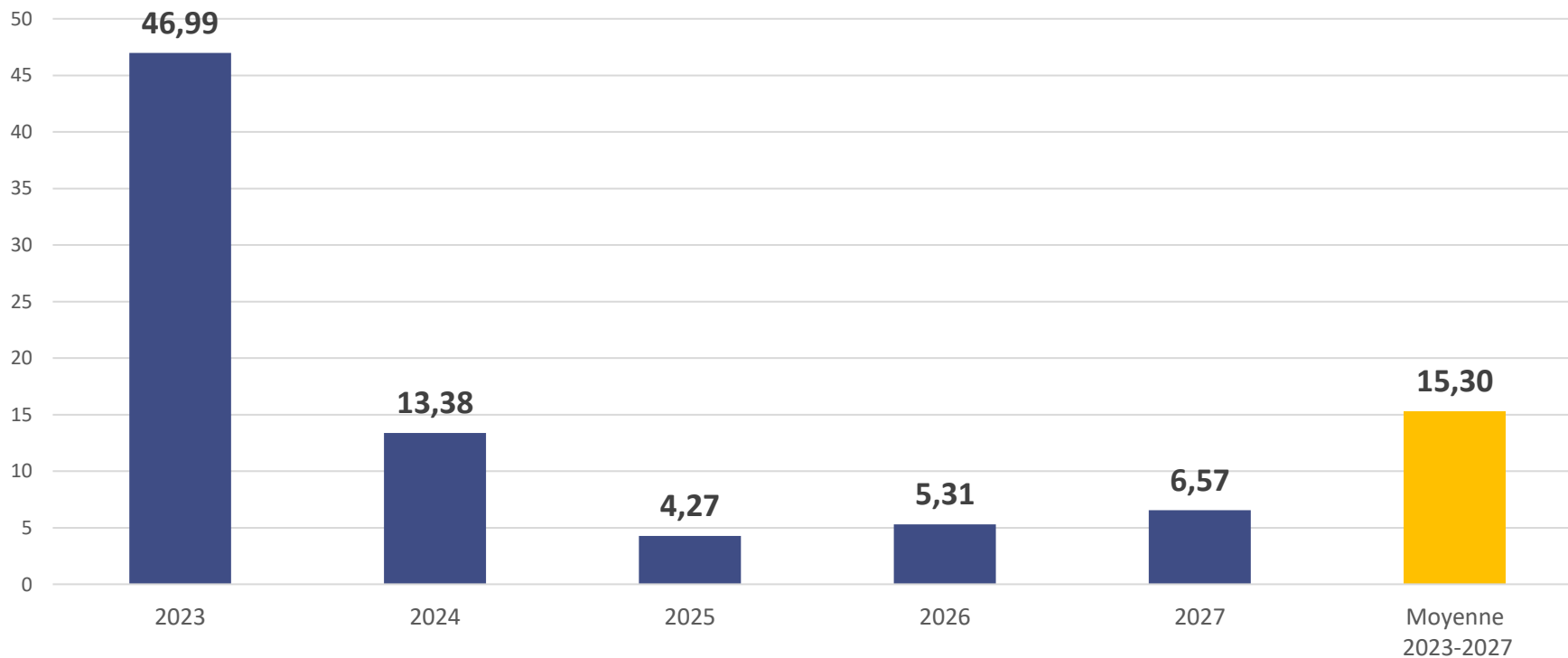


CAPACITE DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

L'emprunt sert quasi-exclusivement au financement de travaux qui s'amortissent sur une durée de 60 ans.

Evolution de la durée d'extinction de la dette

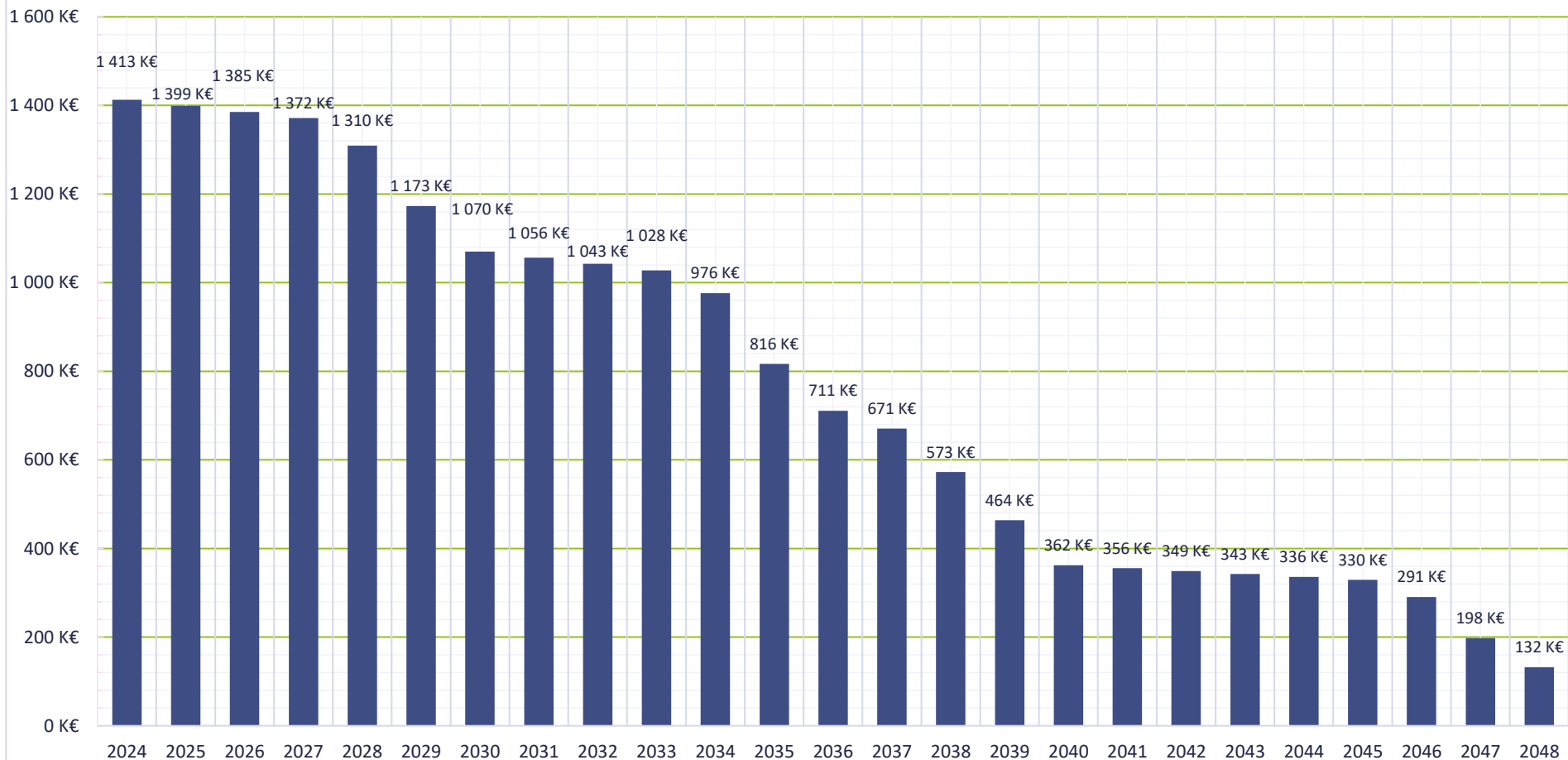


CAPACITE DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Tableau de bord de la dette du SERPN

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Annuités dûes



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



ORIENTATION SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Pour 2024, l'impact du contexte économique sur le fonctionnement sera à minima le suivant:

FONCTIONNEMENT	ORIENTATION 2023	MONTANTS 2023	TAUX D'AUGMENTATION *	ORIENTATION 2024	VARIATION
Salaires	2 474 581,19 €	2 595 913,78 €	5,00%	2 725 709,47 €	129 795,69 €
EDF	723 382,78 €	832 733,38 €	15,00%	957 643,39 €	124 910,01 €
Sous traitance VEOLIA	1 628 995,66 €	1 508 557,02 €	4,00%	1 568 899,30 €	60 342,28 €
Autres dépenses générales (011 hors Véolia)	1 816 410,77 €	2 016 019,84 €	4,00%	2 096 660,63€	80 640,79€
TOTAL	6 643 370,40 €	6 953 224,02€		7 348 912,79 €	395 688,77€

* Taux d'augmentation = taux d'inflation ou taux d'augmentation connu selon les tarifs récents (EDF + VEOLIA)

TOTAL DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES EN FONCTIONNEMENT : 400 k€

Protection de la ressource

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Etat des lieux

- 13 stations suivies dans le marché d'analyses des eaux brutes
- Dégradation de la qualité d'eau:
 - Dépassement en nitrates secteur Neubourg
 - Dépassement métabolites sur 8 points d'eau

Enjeux

- Distribuer de l'eau conforme aux normes sanitaires
- Limiter la dégradation de la ressource

Prescriptions/ Règlementation

- Obligation de renforcer l'animation sur les BAC avec dérogations sanitaire
- Intégrer au PGSSSE la partie amont des points d'eau: protection de la ressource
- Programmes d'actions définis sur les BAC prioritaires



3^{ème} PA sur TO et VAMO
1^{er} PA sur NDB

Prochain programme de financement AESN

2026-2032 : 2^{nde} stratégie d'animation

Poursuite de l'animation dans le contexte de dérogation

station production

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
 Reçu en préfecture le 23/02/2024
 Publié le []
 ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Etat des lieux

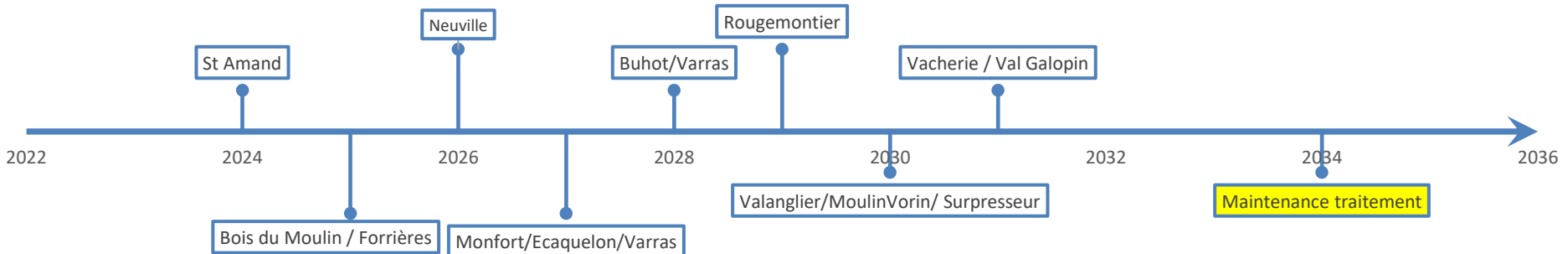
- 13 stations dont deux sources
- 3 suppressions
- Forages anciens
- GC « d'époque »
- Sécurisation « d'époque »

Enjeux

- Vieillesse des forages
- Qualité de l'eau dégradée chronique et saisonnière
- Quantité suffisante mais peu de marge de manœuvre

Prescriptions/ Règlementation

- Règlementation sanitaire: traitement
- Obligation PGSSSE: sécurisation + entretien ouvrage
- Préco CRC, ARS: protection de la ressource
- Préco BE+CRC: entretien patrimoine



Château d'eau

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Etat des lieux

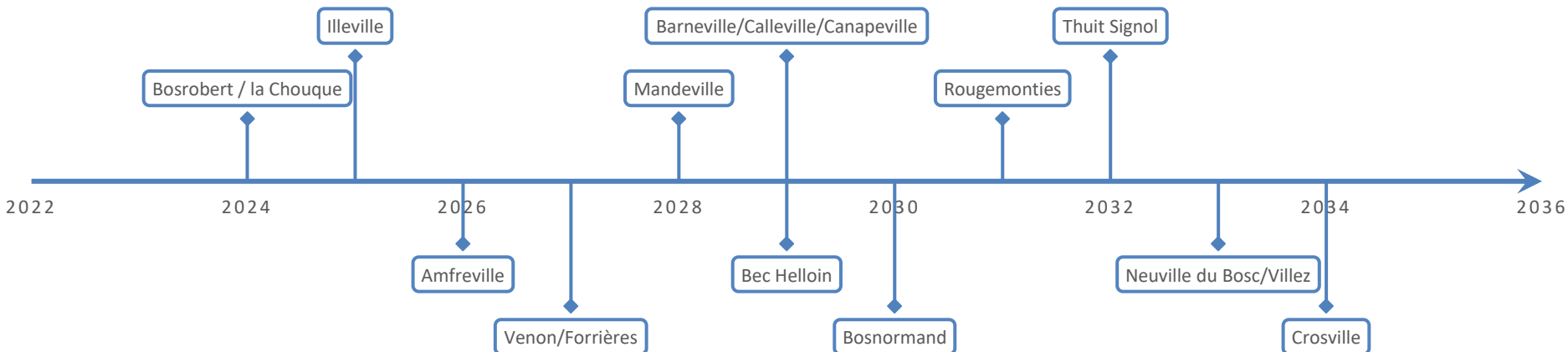
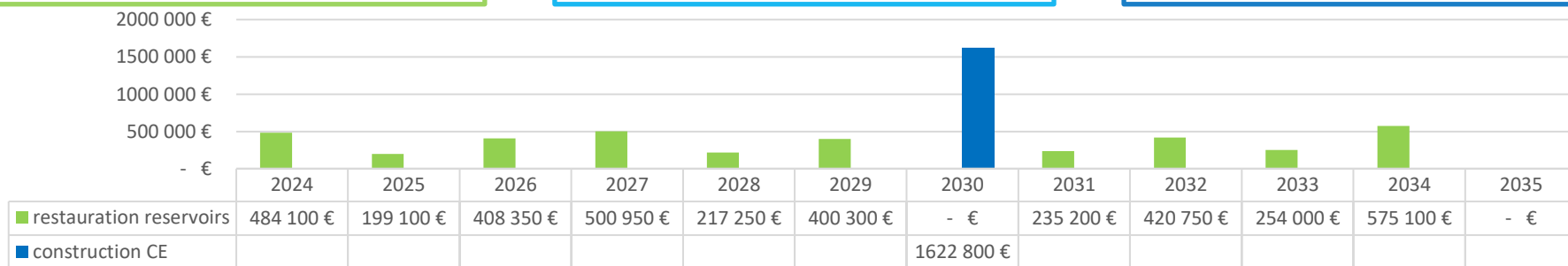
- 17 réservoirs (dont 1 double)
- 2 bâches varras (« d'époque »)
- 15h d'alimentation
- Sécurisation à améliorer
- Peu de travaux récents

Enjeux

- Volume tampon nécessaire pour le secours
- Étanchéité à maintenir
- Hydraulique à renouveler
- Sécurité salariée à mettre aux normes

Prescriptions/ Règlementation

- Obligation PGSE: sécurisation + entretien ouvrage
- Préco BE+CRC: entretien patrimoine
- Sécurité au travail pour les salariés
- Préco BE: augmenter la capacité de stockage



réseau

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Etat des lieux

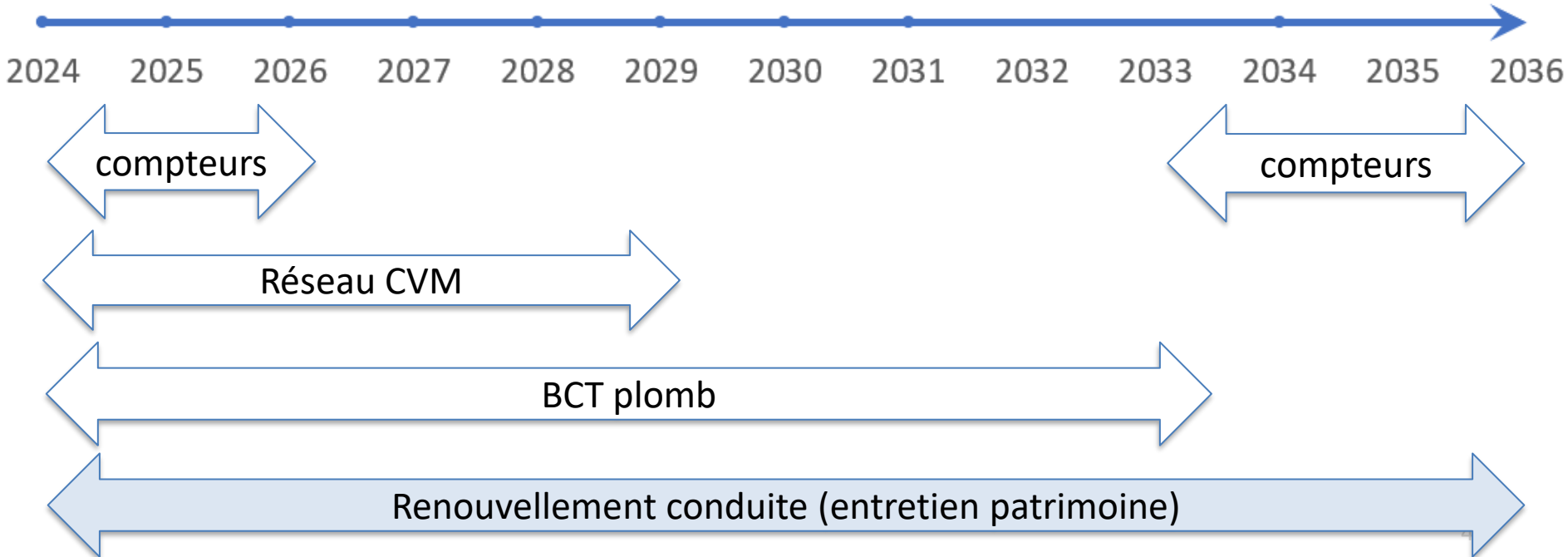
- 1500km de réseau
- 35000 branchements
- durée de renouvellement actuel 156 ans

Enjeux

- Limiter les pertes en eau
- Qualité sanitaire: problème CVM

Prescriptions/ Règlementation

- Règlementation : rendement + sécurité sanitaire
- Préco CRC: renouvellement plus intense



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Prospective financière Pluriannuelle et détermination du prix de l'eau potable



Analyse prospective DCFIP

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

L'analyse prospective réalisée par Mme Di Rosa montre une situation financière qui ne permet pas de recourir massivement à l'emprunt pour les investissements obligatoires à réaliser dans les prochaines années sans une augmentation du tarif de l'eau.

Grâce aux outils fournis par Mme Di Rosa, nous avons pu simuler plusieurs solutions de financement.

La commission finance puis le bureau se sont réunis pour discuter ces solutions et vous présenter celle qui permet d'assurer les investissements nécessaires minimaux en calculant un prix juste

Les hypothèses retenues

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

	2023	2024	2025	2026	2027
Investissement	6 000 000 €	6 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
Réseau et autres	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
Stations de potabilisation			4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €
Subventions	2 000 000 €	2 000 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €
30% pour stations			1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Réseau et autres	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Redevances liées à l'eau	7 500 000 €	8 950 000 €	12 950 000 €	12 950 000 €	12 950 000 €
Tarif actuel	7 500 000 €	7 950 000 €	7 950 000 €	7 950 000 €	7 950 000 €
Tarif proposé		1 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €
Emprunts	3 000 000 €	2 500 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €

Hausse des charges de fonctionnement estimées en tenant compte d'un maximum de paramètres connus comme décrit dans la prospective de Mme Di Rosa (nouveaux emprunts, charges générales, charges de personnel ...)

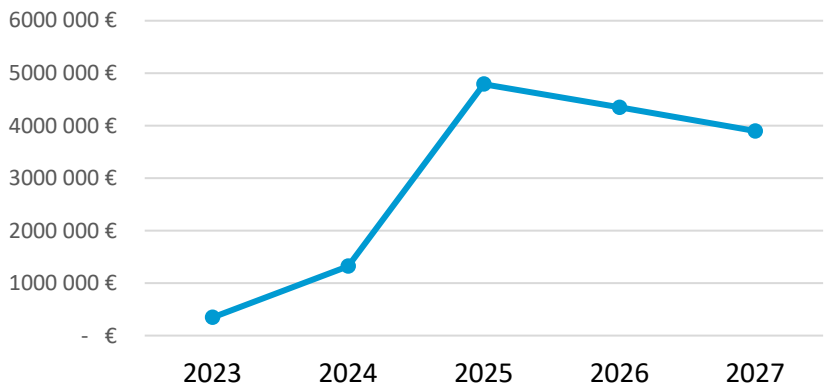
Solution proposée : les indicateurs financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
CAF Brute	348 190 €	1 323 610 €	4 790 561 €	4 348 742 €	3 897 995 €
CAF Nette	- 670 702 €	177 452 €	3 538 843 €	2 987 316 €	2 422 521 €
Capacité de désendettement en années	46,99	13,38	4,27	5,31	6,57
Fond de roulement					
FRNG avec projet nouveaux	2 741 238 €	1 418 690 €	2 157 533 €	2 344 849 €	1 967 370 €
FRNG de sécurité (€) (90 jours de charges réelles)	1 934 831 €	2 051 850 €	2 183 287 €	2 292 229 €	2 403 372 €
FRNG en nombre de jours de charges réelles	128	62	89	92	74

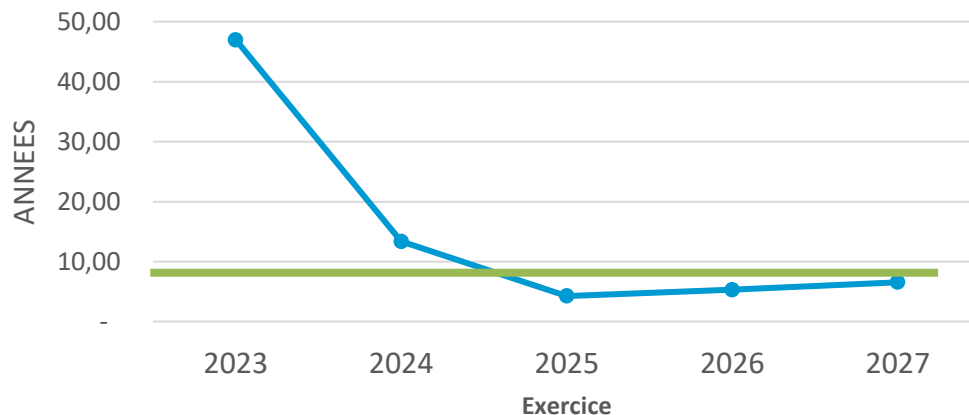
Solution proposée : indicateurs financiers

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

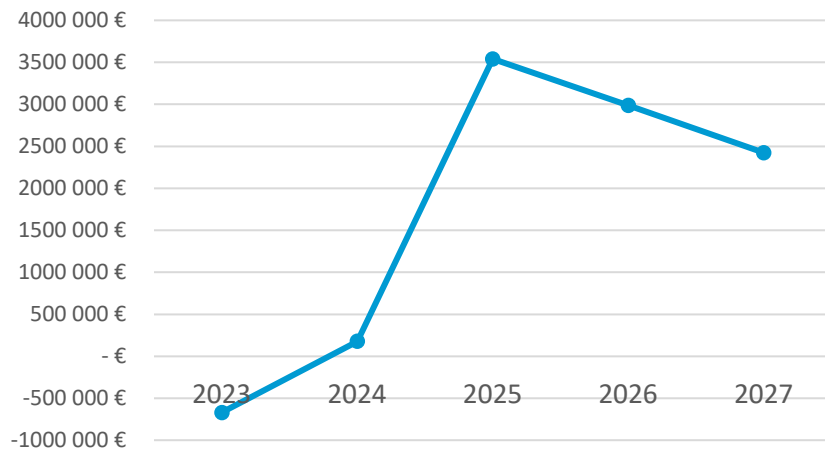
CAF Brute



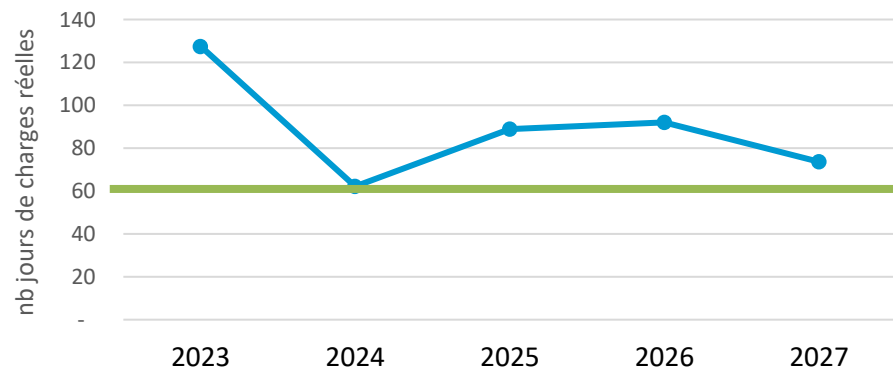
Capacité de désendettement en années



CAF Nette



Fond de roulement en nombre de jours de charges réelles



Bases du calcul du tarif

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

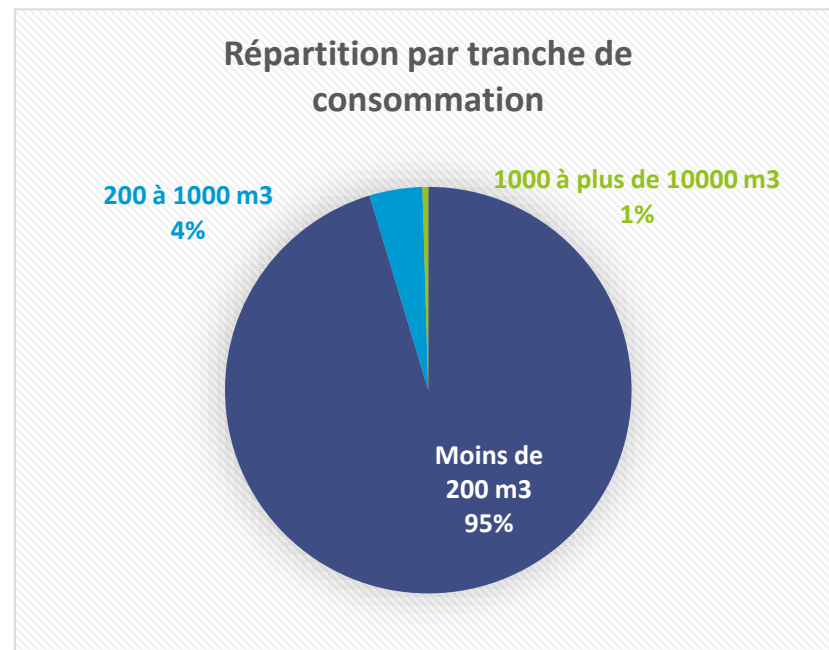
Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Attention: Tendance à la baisse des consommations constatée en 2023

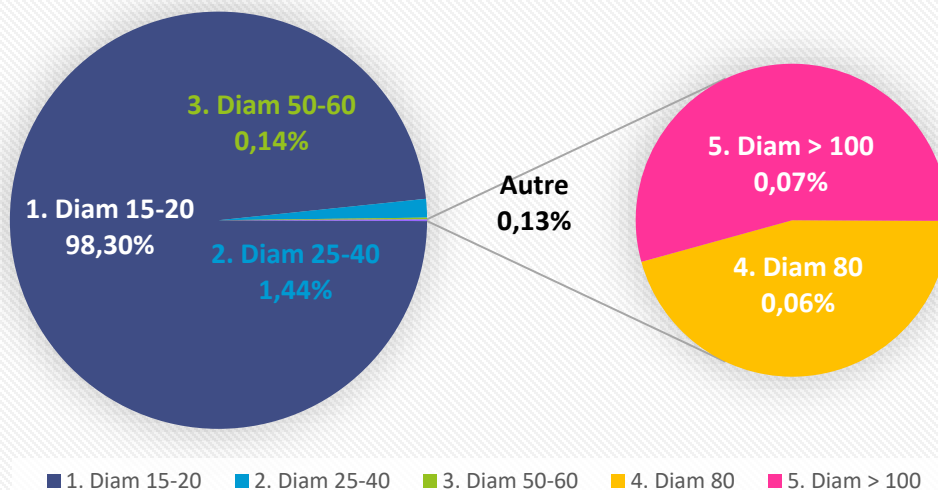
Tranche 1: moins de 40 m3	26,1%
Tranche 2: 40-80 m3	30,4%
Tranche 3: 80-120 m3	22,7%
Tranche 4: 120-200 m3	16,1%
Tranche 5: 200 - 500 m3	3,7%
Tranche 6: 500 - 1000m3	0,50%
Tranche 7: 1000 - 5000 m3	0,40%
Tranche 8: 5000 - 10000 m3	0,04%
Tranche 8: Plus de 10000m3	0,02%



Bases du calcul de tarif

	Quantité	%
Consommations	3 500 000	
Abonnements	35 133	100%
1. Diam 15-20	34 534	98,30%
2. Diam 25-40	505	1,44%
3. Diam 50-60	48	0,14%
4. Diam 80	21	0,06%
5. Diam > 100	25	0,07%

Répartition des abonnements par diamètre de compteur



Le tarif proposé

La solution de financement présentée nécessite un besoin en recettes supplémentaires de **5 M€**

		Tarif actuel HT	Tarif proposé HT	Augmentation
	Prix au m3	1,70 €	2,40 €	0,70 €
Abonnement	1. Diam 15-20	45,00 €	115,00 €	70,00 €
	2. Diam 25-40	100,00 €	250,00 €	150,00 €
	3. Diam 50-60	400,00 €	980,00 €	580,00 €
	4. Diam 80	800,00 €	1 950,00 €	1 150,00 €
	5. Diam > 100	1 000,00 €	2 450,00 €	1 450,00 €



+ 2,5 M€ de recettes supplémentaires sur les abonnements
+ 2,5 M€ de recettes supplémentaires sur les consommations

Part de l'abonnement sur une facture de 120m3: 28,5% (< 30%)

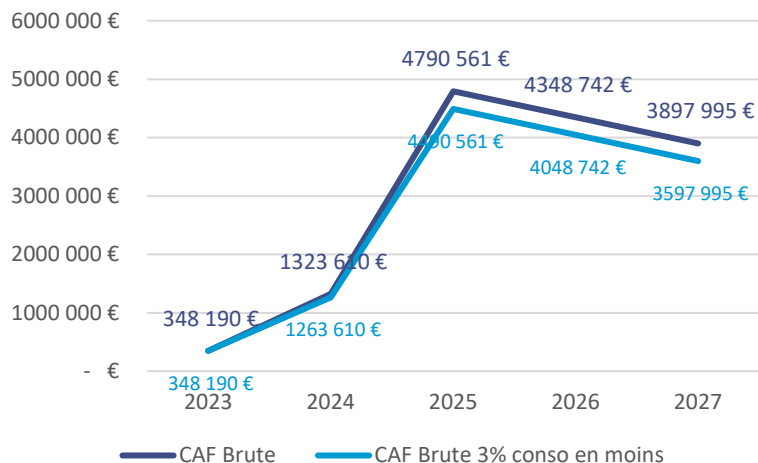


En cas de baisse des consommations, il est nécessaire d'assurer les recettes nécessaires aux constructions de stations

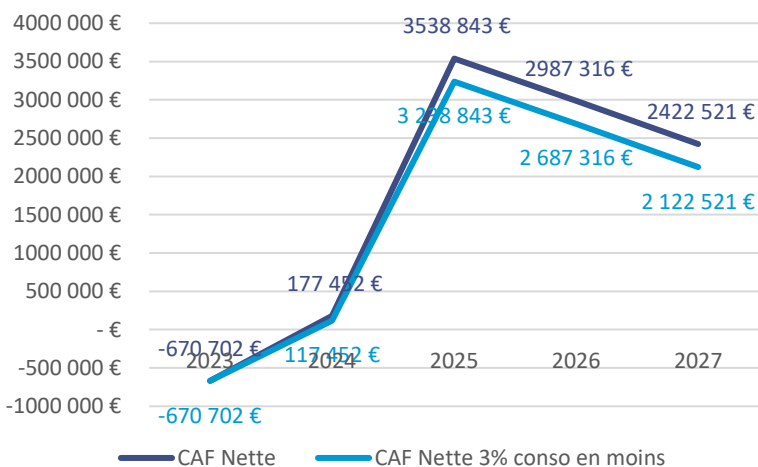
Le tarif proposé et les indicateurs financiers en cas de baisse des consommations

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
 Reçu en préfecture le 23/02/2024
 Publié le
 ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

CAF Brute



CAF Nette



Impact sur le fond de roulement en nombre de jours de charges réelles

	2023	2024	2025	2026	2027
Conso 3 500 000 m3	128	62	89	92	74
3% de conso en moins	128	60	74	66	38

Impact sur la capacité de désendettement en années

	2023	2024	2025	2026	2027
Conso 3 500 000 m3	46,99	13,38	4,27	5,31	6,57
3% de conso en moins	46,99	14,02	4,56	5,71	7,12

En cas de baisse des consommations de 3%, ce tarif permet de générer 4,7 M€

La situation financière resterait saine à moyen terme

Ré évaluation annuelle

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

En fonction des paramètres d'incertitude qui ont permis d'aboutir à un tarif le plus juste possible, la situation budgétaire sera revue annuellement.

Selon le coût réel des stations, le résultat des sollicitations d'aides auprès de l'état, il est important de savoir que ce tarif pourra être réévalué à la baisse si nous obtenons plus d'aide que cela n'est prévisible aujourd'hui.

Si le coût des stations est plus élevé que prévu, ce qui est probable. La situation financière que ce tarif permettra d'obtenir, permettra également à moyen terme de solliciter de l'emprunt supplémentaire.

Impact sur la facture

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Consommation	Montant TTC de la facture	Augmentation annuelle TTC	Augmentation mensuelle TTC	Part des abonnés	
40 m3 Diam 15-20	222,61 €	103,39 €	8,62 €	26%	95%
80 m3 Diam 15-20	323,89 €	132,93 €	11,08 €	30%	
120 m3 Diam 15-20	425,17 €	162,47 €	13,54 €	23%	
200 m3 Diam 15-20	627,73 €	221,55 €	18,46 €	16%	
500 m3 Diam 25-40	1 529,75 €	527,50 €	43,96 €	3,70%	5%
1 000 m3 Diam 25-40	2 795,75 €	896,75 €	74,73 €	0,50%	
5 000 m3 Diam 50-60	13 693,90 €	4 304,40 €	358,70 €	0,40%	
10 000 m3 Diam 80	27 377,25 €	8 598,25 €	716,52 €	0,04%	
15 000 m3 Diam >100	40 564,75 €	12 607,25 €	1 050,60 €	0,02%	

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

VOTES



Approbation de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

VOTE OUVERT

Prix de l'eau 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

A PARTIR DU 01/04/2024

Abonnement :

	Tarif proposé HT
1. Diam 15-20	115,00 €
2. Diam 25-40	250,00 €
3. Diam 50-60	980,00 €
4. Diam 80	1 950,00 €
5. Diam > 100	2 450,00 €

Consommation :

2,40 € HT / m3

VOTE OUVERT

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

ANNEXES



ANNEXE RH – Organigramme au 01/01/2024



Envoyé en préfecture le 23/02/2024
 Reçu en préfecture le 23/02/2024
 Publié le _____
 ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

Président: Dominique MEDAERTS
 1er vice président: Fabien ARTAUD - Environnement / Protection de la Ressource
 2ème vice présidente: Laurance BUSSIÈRE - Communication / Clientèle
 3ème vice président: Gérard PLESSIS - Travaux secteur 1
 4ème vice président: Jean Baptiste VOISIN - Travaux secteur 2
 5ème vice président: Marie Héliène METTAIS - Comptabilité / Finances
 6ème vice président: Jean Louis LOIR - Cartographie SIG
 7ème vice président: Bertrand PECOT - Assainissement

membres: Jean François LEFEBVRE
 Maria DUFROY
 Yann LOLLIER
 Vincent MOENS
 Joël DE WULF
 Joël TEMPERTON
 Claude GENCE
 secrétaire : Hugues BOURGAULT

Direction Générale, Finance, Marché Public
Jean SERREAU

Direction Technique
 Production/exploitation/protection ressource/magasin
Julie LEBOULENGER

Direction Générale adjointe
 Informatique/SIG/Clientèle/RH/Communication
Céline LEROUX

Production / Assainissement
 Resp. Maintenance
 Joshua GAUTHEREAU
 Électromécaniciens
 Igor KOSZTANKO
 Baptiste GOUMAUX (Apprenti)
 Techniciens
 Alain HEDOUIN
 Dominique LEVASSEUR
 Christophe PARIS

Réseaux / Exploitation
 Yohann LEMOINE

Référente administratif technique
 Karima BOUALIANE
Secrétariat technique
 Agnès BERLAND
 Alice LAFFILLE
 Marie LEMAITRE

Référent Rech Fuite et Hydraulique
 Stéphane DOUVENOU
Fontainiers
 Arnaud DIEULLE (secteur)
 Antoine LEBRUN (secteur)
 Tony LEFEBVRE (secteur)
 Éric POISSONNIER (secteur)
 Audran HARDY (secteur)
 Sandrine HAMELET (Polyvalente)
 Sullyvan BECKER (polyvalent)

Hydrants
 Fabien FERREIRA

Relève / rdv clients
 Jonathan AUBOURG
 Aurélien FRANCOISE (CDD)

Coordination travaux
 Christophe LASMARTRES

Comptabilité/Budget
Secrétariat administratif
 Angèle BABIRAT
 Alicia VINCENT

Magasin/Entretien général
 Sébastien DEVAUX

Ressources Humaines
 Maxime GABET

Système d'Information (SI)

Gestion clientèle et facturation
 Sylvie BOSSENEY

SIG - Cartographie
 Adeline DESCHERES

Assistante SIG / Communication
 Sabrina MARIE
Chargé de mission SIG
 Rémi ROSAMONT

Administrateur Systèmes et Réseaux
 Johan GAUBERT

Adjointe responsable:
 Nathalie DUPONQ
Chargées clientèle:
 Chrystelle DUBOT
 Sonia LETHIAIS
 Émilie NEEL
 Sandra PHILIPPE
 Marine LANGLOIS
Agents clientèle:
 Claire ROBINE
 Elodie DUBOC
 Vanessa REDIER (CDD)

ANNEXE DETTE: Tableau de bord de la dette du S

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-200080778-20240222-202402004-DE

SYNDICAT D EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DE NEUBOURG - SERPN LE THUIT DE L'OISON Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Emprunt	Date Acq.	Date Fin	Durée	Per	Taux	Mt. Emprunt	Capital restant dû au 31/12/2023	Amortissement 2024	Interêt 2024	Annuité 2024
CREDIT AGRICOLE	10/04/2008	02/01/2027	19 ans	A	4,56	556 456,09	157 201,11	36 711,99	7 168,37	43 880,36
AESN	23/10/2012	22/10/2027	15 ans	A	0,00	66 253,00	17 667,43	4 416,87	-	4 416,87
CAISSE D EPARGNE	12/10/2016	06/12/2028	12 ans	T	0,76	1 400 000,00	598 871,88	117 962,48	4 215,76	122 178,24
CAISSE D EPARGNE	06/12/2017	06/12/2029	12 ans	T	1,16	1 000 000,00	517 367,77	83 750,41	5 638,03	89 388,44
AESN	22/09/2017	22/09/2032	15 ans	A	0,00	15 664,00	9 398,38	1 044,27	-	1 044,27
AESN	07/02/2019	07/02/2034	15 ans	A	0,00	64 656,00	47 414,40	4 310,40	-	4 310,40
CREDIT AGRICOLE	21/07/2014	21/04/2034	20 ans	T	3,18	3 000 000,00	1 612 500,00	150 000,00	50 038,63	200 038,63
CAISSE D EPARGNE	03/08/2015	01/09/2035	20 ans	T	2,61	2 000 000,00	1 298 508,93	95 719,77	32 959,31	128 679,08
AESN	27/04/2021	27/04/2036	15 ans	A	0,00	20 600,00	16 480,01	1 373,33	-	1 373,33
CAISSE D EPARGNE	29/03/2017	12/09/2037	20 ans	T	1,78	2 000 000,00	1 449 454,44	93 898,07	25 175,85	119 073,92
BANQUE POSTALE / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/11/2018	01/12/2038	20 ans	T	1,63	2 000 000,00	1 500 000,00	100 000,00	23 838,76	123 838,76
CAISSE D EPARGNE	13/09/2019	05/10/2039	20 ans	T	0,95	1 900 000,00	1 520 000,00	95 000,00	13 953,13	108 953,13
CAISSE D EPARGNE	30/08/2021	05/10/2046	25	T	0,73	1 900 000,00	1 748 000,00	76 000,00	12 552,36	88 552,36
CAISSE DES DEPOTS BANQUE DES TERRITOIRES	17/11/2020	05/02/2046	25 ans	T	0,62	1 000 000,00	897 410,49	37 739,73	5 463,63	43 203,36
CREDIT FONCIER	15/05/2023	25/05/2048	25 ans	T	4,07	3 000 000,00	2 940 000,00	120 000,00	117 826,50	237 826,50
CREDIT AGRICOLE	13/05/2022	01/09/2052	30	T	1,56	2 000 000,00	1 916 666,65	66 666,68	29 510,00	96 176,68
TOTAUX							16 246 941,49	1 084 594,00	328 340,33	1 412 934,33